Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 5 septembre 2017

Agir pour mettre en échec les ordonnances Macron

La FNEC FP-FO dépose un préavis national de grève pour le 12 septembre
Le SNFOLC avec la FNEC FP-FO appelle les personnels des collèges et des lycées à se regrouper, se mobiliser avec tous les salariés du public et du privé sur l'exigence de retrait des ordonnances Macron et à participer aux initiatives interprofessionnelles.

Aucune mesure de régression sociale n'est acceptable ni dans privé ni dans public.

Pour le Président de la République, « *la réforme du marché du travail est une réforme de transformation profonde.* » (Le Point, 31 août 2017). Et pour cause, c'est la poursuite de l'inversion de la hiérarchie des normes de la loi El Khomri.
La facilitation des licenciements c'est dès maintenant dans l'Education nationale des dizaines de milliers d'emplois aidés qui sont licenciés du jour au lendemain. Au 1er janvier 2018, le gouvernement envisage d'en supprimer encore 110.000 ! C'est le plan massif de suppression de 120.000 postes dans la Fonction publique.
Tous les « droits » au niveau de l'entreprise, c'est dans l'Education nationale la poursuite de l'autonomie des établissements qui seraient autorisés à recruter leurs personnels. « *Il ne faut pas s'en remettre uniquement à la machine du mouvement et à l'ancienneté* » déclare J-M. Blanquer. C'est l'évaluation des personnels, les rendez-vous de carrière, l'accompagnement, pour les conformer au projet local de l'établissement.
Les indemnités, le 13e mois… décidés au niveau de l'entreprise ce sont déjà les IMP du décret Hamon fixées CA par CA. Et J-M. Blanquer souhaite aller plus loin pour « *moderniser la gestion de la carrière* » et aller « *vers une nouvelle gouvernance* ».
Le temps de travail défini entreprise par entreprise, c'est une « *vision responsabilisante et souple du temps de travail* » appelée de ses vœux par le ministre de l'Education nationale « *une pluriannualisation du temps de travail* » en lieu et place de nos obligations réglementaires de service.
La fusion des instances représentatives du personnel, ce serait dans l'Education nationale la fusion des CHSCT, des CT et des Commissions administratives paritaires.
Le « contrat de chantier » généralisé c'est dans l'Education nationale les contractuels totalement flexibles, affectés au bon vouloir du rectorat.

Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ne sont pas dupes.

Il n'y a pas d'un coté la ministre du Travail et les ordonnances Macron de « *transformation du code du travail d'une ampleur inégalée* » (présentation des ordonnances le 31 août dernier) et de l'autre le ministre de l'Education nationale qui appelle de ses vœux un « *système souple* » pour les personnels, le recrutement, la carrière… c'est-à-dire les droits inscrits dans le statut général de la Fonction publique d'Etat et les statuts particuliers. C'est une même logique. Un système souple aussi pour le Baccalauréat que le ministre entend « *remuscler* » en généralisant le contrôle continu pour en faire un « *repère* » maison !
D'ores et déjà, de nombreuses assemblées générales se sont tenues, des pétitions sont signées contre les licenciements, pour le rétablissement des postes, des heures, des classes. Des établissements sont déjà en grève, d'autres décident de faire grève le 12 septembre pour faire valoir leurs revendications.

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir pour faire le point et préparer le rapport de forces. « *Elle soutient tous ses syndicats qui le 12 septembre, avec les Unions Départementales FO, appellent les personnels à faire grève et à manifester sur les positions Force Ouvrière. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève national pour le 12 septembre.* » (communiqué FNEC FP-FO, 05/09/2017).

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr